

Programme de formation du module didactique de l'UPSA avec diplôme

Document conformément à l'annexe 1 du plan de formation et de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale du SEFRI du 12 octobre 2017 pour

Mécatronicienne d'automobiles / Mécatronicien d'automobiles

46321 n° profession 46322 Véhicules légers 46323 Véhicules utilitaires

Mécanicienne en maintenance d'automobile / Mécanicien en maintenance d'automobiles

46324 n° profession 46325 Véhicules légers 46326 Véhicules utilitaires

Assistante en maintenance d'automobiles / Assistant en maintenance d'automobiles

46318 n° profession

Soumis pour prise de position à la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité CD&Q UPSA

le 9 novembre 2017 (version 4.12.2024)

promulgué par l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) le 21 novembre 2017

disponible sur le site www.agvs-upsa.ch

Le module didactique de l'UPSA

pour les formateurs professionnels des formations professionnelles initiales

Mécatroniciens d'automobiles CFC (MA)
Mécaniciens en maintenance d'automobiles CFC (MMA) et
Assistants en maintenance d'automobiles AFP (AMA)

Base juridique

Selon l'art. 10, lettre a) des ordonnances du SEFRI relatives aux formations professionnelles initiales des MA, MMA et AMA, les formateurs professionnels ne disposant pas d'un diplôme du tertiaire doivent obligatoirement suivre un module didactique.

Conditions cadres

- Ce module dure une journée et comprend huit heures de temps de présence.
- Ce module s'adresse à tous les formateurs professionnels sans diplôme du tertiaire possédant une autorisation de formation ou désirant en obtenir une. On part du principe que les participants au cours ont suivi le cours obligatoire pour formateurs professionnels d'un volume de 40 heures.

Principes

- Les formateurs professionnels choisissent les priorités qu'ils souhaitent approfondir en fonction de leurs besoins.
- Les participants aux cours acquièrent des informations théoriques mais aussi des aides concrètes, des outils et des exemples pratiques pour le transfert au quotidien.
- L'intérêt pour le travail quotidien avec les personnes en formation est primordial.
- Le cours doit inciter à acquérir encore plus de compétence de formations lors d'autres cours facultatifs.

On propose donc un concept de cours flexible : ce concept comprend cinq modules consacrés à différents thèmes portant sur la direction et la formation de personnes en formation. Les formateurs professionnels peuvent choisir librement le module qu'ils veulent suivre. Il est recommandé de suivre les autres modules à titre facultatif. Les modules disposent de la même pondération et peuvent être suivis indépendamment les uns des autres.

Offres de modules

Les formateurs professionnels font leur choix parmi les cinq offres suivantes :

- Sélectionner les personnes en formation
- Utiliser avec compétence les instruments de la nouvelle ordonnance de formation
- Diriger de jeunes adultes et surmonter les crises

Les contenus et les objectifs du module didactique sont prescrits par l'UPSA et décrits en détail. Vous les trouverez sur le site www.agvs-upsa.ch.

Fournisseur du cours

L'UPSA Business Academy et les personnes et instituts mandatés par l'UPSA réalisent les cours. La liste des fournisseurs et des informations relatives à l'inscription sont disponibles sur le site www.agvs-upsa.ch.

Confirmation de cours et justificatif

La réussite au module didactique est prouvée par une confirmation de cours de l'UPSA datée et signée.

Informations aux cantons

L'UPSA informe les autorités cantonales compétentes de la forme actuelle de la confirmation de cours.